

La formidable escroquerie du maire de Bailleul Natalis Dumez

A la Coopérative dont il faisait partie, et que présidait Dumez, il allait toucher. Ce n'était plus qu'une question de temps. Les jours passèrent, puis les semaines, puis les mois. Dumez avait bien entendu entretenir le Président de la Coopérative du retard qui l'intriguait.

Il avait chaque fois reçu la même réponse évasive : « Nous n'avons rien pour vous ! L'argent ne vient pas ! »

Pendant patience l'intéressé prit un jour le parti d'aller se renseigner à la Préfecture, et qu'elle ne fut pas sans apprendre que depuis longtemps les sommes qui lui étaient dues avaient été mandatées.

Furieux, le sinistré lésé revint trouver le Maire, lui demandant de sérieuses explications.

Vous avez mal compris. Il y a énormément d'erreurs. Telle fois la réponse qu'il reçut, Répondit-il en frottant le Bailleulite tenace, fit intervenir un avocat. Deux jours plus tard, il obtenait satisfaction. Le maire avait cédé aux sommations.

Plusieurs entrepreneurs eurent, eux aussi des aventures analogues, ce qui n'allait pas comme bien l'on pense, sans faire jaser dans le Landerneau de Bailleulites. Ceux qui respectèrent l'initiative du maire par touché. Les autres qui avaient confiance en leur maire, attendaient. Les soupçons cependant naissaient. Ils allaient se confirmer !

VERS LA DEBACLE

Il y a un mois environ — nous dit-on encore — l'un des vicaires généraux du diocèse de Lille en fit un Bailleulite, fit un collège libre en voie de construction. Il fut reçu par le maire, et son adjoint M. Flahaut. Au cours de la visite, la conversation porta sur la situation financière de la Coopérative des églises dévastées.

Aux dires de l'ecclésiastique celle-ci n'était pas défavorable. Le trésorier M. Dumez, avait fait un bilan satisfaisant par touché. Le maire et son adjoint M. Flahaut, qui n'avaient jamais entendu parler de pareille somme.

Le vicaire général partit. M. Flahaut demanda des explications au maire. Il ne recut que des réponses évasives. Le temps passa... Toujours rebelle, l'adjoint obtint satisfaction.

Peu après il constatait que l'encensement était inférieur de 1.500.000 francs au chiffre cité par le maire général.

LE COUP A FINAL

Le coup — final allait être porté, qui entraînerait la fin du maire escroc, et par cela même, la divulgation du scandale qui ne pouvait plus tarder à éclater.

Le maire en fuite s'était réfugié à l'hôtel Commodore, Boulevard Haussmann, à Paris où il avait l'habitude de descendre.

Acculé dans ses derniers retranchements, criblé de dettes, contractées envers ses concitoyens, et en proie à une angoisse mortelle, il décida de se constituer prisonnier au Parquet de Dunkerque.

LA FUITE

Le lendemain matin, samedi, tout Bailleul apprenait que le maire était disparu avec sa famille.

Le Conseil municipal devait se réunir le soir même. C'est en vain qu'on attendit Dumez. Pour la première fois, il n'y parut pas ! On commença à s'inquiéter.

LA SITUATION DE DUMEZ ECROUE A DUNKERQUE

Le maire de Bailleul, écroué à la prison de Dunkerque n'a pas encore choisi d'avocat. Il n'a donc pas été interrogé. On croit savoir cependant que M. Seguin, sous-préfet de Dunkerque, a chargé M. Saugrain, commissaire central, de police à Dunkerque, de se rendre à la Maison d'arrêt pour recueillir les éléments de son dossier. Les poursuites judiciaires de la justice de Dunkerque, ont été interrompues.

PLUS DE TROIS MILLIONS ESCROQUES

Au service compétent de la Préfecture on nous nous sommes informés on nous a déclaré :

« Dès le début de l'enquête on constata la fraude des Bailleulites. Les premiers examens ont relevé dans la feuille légère, qui roulait entre ses doigts.

Plus, tirant une boîte d'allumettes de sa poche, il se pencha vers elle et l'approcha de la cigarette qui lui tenait entre ses lèvres.

Il huma les premières bouffées avec délices, repoussant, par une expiration savante de ses lèvres mi-closées, le mince jet de fumée bleue.

Ah ! fit-il avec satisfaction, c'est bon tout de même ! Maintenant, reprenons notre besogne.

Et, tenant sa cigarette de la main gauche, sa plume de la main droite, le brave homme se remit au travail.

Le deuxième Critérium radiophonique du "Réveil du Nord"

Quelques renseignements

Nous publions aujourd'hui, dans notre page spéciale « Radio-Réveil », le bulletin de réponse au deuxième Critérium Radiophonique, organisé par le « Réveil du Nord ».

Nous remercions ceux pour prendre part au deuxième Critérium Radiophonique, lequel est ouvert à tous les possesseurs de postes à galènes ou à lampes, il suffit d'être lecteur du « Réveil du Nord » ou de l'« Egalité », de Roubaix-Tourcoing, et de nous adresser les réponses sur le bulletin publié dans ce journal.

Pour que les réponses soient valables, il faudra :

- 1° Joindre les cinq bons du Critérium parus à tour de rôle et par ordre numérique dans nos numéros de jeudi, c'est-à-dire le lendemain de chaque gala spécial.
- 2° Découper les passages des deux lectures surprises dans notre journal et les joindre au bulletin de réponses.
- 3° Remplir le bulletin en se reportant au règlement du Critérium.
- 4° Tout concurrent, du fait qu'il participe au Critérium, s'engage à verser, sans aucune réserve, aux décisions de notre jury.

Le délai de réponse

Les bulletins de réponse, les bons du Critérium, ainsi que les lettres de félicitations-surprises devront nous parvenir avant le 17 mai 1928, à minuit, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur du 11^e Critérium Radiophonique du « Réveil du Nord » 106 bis, rue de Paris, LILLE, dans une enveloppe fermée et suffisamment affranchie.

Les envois insuffisamment affranchis ou arrivés après le délai fixé seront impitoyablement refusés.

Bien entendu pour les personnes habitant Lille ou pouvant s'y rendre, une enveloppe timbrée ne sera pas exigée.

DES COMPLICITÉS ?

Ce qu'on ne dit pas à la Préfecture, c'est que des complicités pourraient bien être relevées dans le scandale qui vient d'éclater. On s'explique difficilement, en effet, que des sommes de telles valeurs aient pu être escroquées, sans l'appui de certaines complicités coupables !

2.500 BAILLEULITES DANS DES ABRIS DE FORTUNE

En attendant les suites que comportera inévitablement l'affaire, la Coopérative de reconstruction de Bailleul n'a pu réouvrir son siège, Grand-Place, à l'effet de désigner un fondé de pouvoirs pour la signature des pièces.

Triste réunion, que cette assemblée de sinistrés navrés des méfaits dont ils sont victimes. S'écoula qu'aucune plainte n'ait encore été portée. Cette situation anormale s'expliquerait cependant par le fait que le maire ne recevait que des sommes globales très importantes, qui lui encaissaient au compte de la Coopérative.

De son côté il ne payait aux entrepreneurs que des avances globales sur l'ensemble des travaux effectués.

La majorité des sinistrés sont donc dans l'ignorance complète de leur situation exacte vis-à-vis de la Coopérative.

On ne comprend sans peine !

LA LISTE DES PRIX

La liste des prix pour notre 11^e Grand Critérium Radiophonique est établie comme suit :

- Premier prix 2.000 fr. en espèces
- Deuxième prix 1.000 —
- Troisième prix 500 —
- Quatrième prix 250 —
- Cinquième prix 100 —
- Sixième prix 50 —
- Septième prix 25 —
- Huitième prix 10 —
- Neuvième prix 5 —
- Dixième prix 2 —
- Onzième prix 1 —
- Douzième prix 0,50 —

Le troisième au dix-septième prix, la médaille artistique du « Réveil du Nord ».

Dix-huitième au vingt-deuxième prix, la broche artistique du « Réveil du Nord ».

Du vingt-troisième au vingt-cinquième, un abonnement de trois mois au « Réveil Illustré ».

COUR D'APPEL DE DOUAI

LES EXPLOITS D'UN CHAUFFEUR SUR LE BOULEVARD DE LILLE A ROUBAIX

Aj milieu de la nuit du 31 août au 1er septembre 1927, quatre motocyclistes se suivant à 4 ou 5 mètres de distance, roulaient sur le grand Boulevard de Lille et sous le pont de Tourcoing. Survint en sens inverse un auto qui filait à 50 kilomètres l'heure et faucha ces motocyclistes les uns après les autres. Le premier M. Paris, fut sérieusement touché ; le second M. Vanderhaeghen, fut renversé et seula la machine du troisième, M. Castelain, fut atteinte.

Le quatrième motocycliste, indemne, fit demi-tour et se lança à la poursuite du chauffeur qui, bien entendu, ne s'était pas arrêté. Il finit par se rapprocher assez près du véhicule pour repérer.

Grâce à cette circonstance, l'enquête put aboutir. L'homme au volant était un sieur Delannoy, qui avait pris de lui le propriétaire de la voiture.

La journée des vœux politiques au Conseil général du Nord

Plusieurs importantes questions d'ordre général furent également examinées

Le Conseil Général a tenu, hier, sa troisième réunion publique, qui avait été précédée comme de coutume par des réunions de préparation.

L'atmosphère du conseil était déjà quelque peu échauffée par la nouvelle de l'arrestation du maire de Bailleul. D'autre part, les vœux politiques furent en discussion, aussi la réunion fut un peu plus mouvementée que les précédentes et elle connut une animation inaccoutumée depuis le début de la session.

Le débat fut présidé par M. A. Poit et, à pari les vœux politiques, eut à examiner quelques motions importantes, émanant d'une préfecture annexée et questions budgétaires.

ENTRETIEN DES ROUTES ET ELECTRIFICATION RURALE

En lever de rideau, l'assemblée examine diverses questions ; on débute par la restauration des routes départementales : M. MAHIEU rapporte à ce sujet.

On décide l'achat de 2.500.000 pavés et, sur l'avis du rapporteur, on majore de 600.000 francs la somme qui avait été proposée.

M. MAHIEU examine ensuite la question de l'électrification des campagnes ; il établit que l'électrification a été réalisée pour 111 communes et pour une somme de 17 millions, dont cinq millions ont été versés par l'Etat.

UN VIF DEBAT AU SUJET DES VŒUX POLITIQUES

M. POTIE annonce alors que la commission du personnel, réunie dans la matinée, a demandé l'examen des vœux politiques.

M. CONEM demande aussitôt la parole ; il déclare que la loi organique des Conseils généraux ne permet pas de discuter les vœux politiques, et s'abstient.

C'est un tumulte. « C'est une tradition vieille de plus de vingt ans ! » s'écrie M. LEBAS.

M. LEBAS ne nous en donne-t-il pas l'exemple ? » s'écrie M. Poit, le Conseil général de son département ? » ajoute M. INGHELS.

Puis, c'est un échange de répliques agréables entre MM. CONEM et MERCIER.

En somme et sous une forme détournée, dit M. LEBAS, la question présente pourrait être posée et c'est tellement dans la tradition de laisser discuter des vœux politiques, que le Préfet s'abstient de poser cette question préalable et se retire.

MM. MAHIEU, puis M. ESCANAPES, s'associent à M. CONEM. M. DESCAMPS parle de bouclier les traditions et M. INGHELS proteste vigoureusement ; « Vous voulez étouffer notre voix ; on ne mettra jamais une muselière au Conseil général ! »

M. POTIE ramène le calme et, après quelques interventions, M. CONEM retire sa motion et on passe à la discussion des vœux.

LES PERIODES DE RESERVE

Les conseillers socialistes avaient émis le vœu que les périodes de réserve soient supprimées, en attendant l'établissement du service d'un an. Le 5^e bureau a donné un avis défavorable à l'unanimité et M. DE LA GRANGE, rapporteur, prie le Conseil de s'abstenir.

M. LEBAS insiste sur le fait que ce vœu intéresse seulement la période transitoire « Il ne faut pas 13 mois, dit-il, pour faire un bon soldat », donc, les périodes seraient inutiles.

Après nouvelle intervention de M. DE LA GRANGE et de M. MERCIER, le vœu est rejeté par 27 voix contre 20.

LE SUFFRAGE DES FEMMES

MM. COUTEAUX, GONIAUX et FOUCAULT avaient émis le vœu suivant :

« Le Conseil général du Nord, reconnaissant que les femmes françaises doivent obtenir leurs droits politiques, renouvelle le vœu émis en l'année 1924 et soutenu par nous, tendant à retirer le droit de vote aux françaises ces droits avant les prochaines élections municipales. »

Le 5^e bureau donne un avis favorable. MM. GONIAUX et FOUCAULT un avis favorable.

M. LEBAS estime, bien que certains de ses membres désiraient voir accorder le droit de vote aux femmes sans aucune restriction, qu'il est préférable de limiter le vœu au droit de vote pour les élections municipales.

MEURILLON profite de l'occasion pour regretter que la question ne soit pas portée sur le terrain du vote lamibial.

Pince-sans-rire, M. COPPEAUX annonce, au milieu de l'hilarité générale, que en ce cas, il se verrait obligé de déposer une motion tendant à retirer le droit de vote aux personnes ayant fait vœu de chasteté.

Le 10^e Congrès de l'Agriculture française à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

En conséquence, le rapporteur dépose des vœux et il conseille la création d'offices de comptabilité départementaux ou régionaux ayant pour objet d'adopter des registres de comptabilité, simples et bien adaptés à chaque région.

Un autre vœu également présenté par M. Berthonnaud, demande au ministre de l'Agriculture de se concerter avec son collègue des Finances, en vue d'obtenir :

L'évaluation du revenu de la propriété non bâtie

Cette question fut traitée par M. Louis Maréchal, conseiller général de Seine-et-Oise, administrateur du Syndicat central des agriculteurs de France, en un rapport très documenté. Après avoir fait état des chiffres officiels qui incombent à l'agriculture, M. L. Maréchal présente les vœux suivants qui résument ses thèses.

« Le Relativement à l'évaluation de la propriété non bâtie que la révision générale de l'évaluation ne soit pas entreprise avant que les cours des loyers et le prix des terrains agricoles n'aient été l'objet d'une stabilisation, au moins relative, et que ce travail soit précédé par la réfection des plans cadastraux, au moins par la photographie aérienne.

« Que la composition des Commissions d'évaluations soit modifiée dans le sens du rapport présenté au Congrès de Lille en 1926.

« Que soit procédé, dès maintenant, à une « mission prosatrice des matières portant uniquement sur les natures de cultures et subordonnée à la réclamation présentée, soit par le contribuable, soit par l'administration dans un délai maximum de deux ans.

« Relativement à l'application de l'impôt sur les bénéfices agricoles : Que l'évaluation forfaitaire des bénéfices agricoles n'ait plus pour base la valeur locative des terres exploitées mais le revenu net, facile à découvrir.

« Que les coefficients appliqués aux différents natures de cultures, pour la détermination des bénéfices forfaitaire, soient très largement diminués comme ne correspondant plus à une situation moyenne des bénéfices réels.

La journée de vendredi

Voici le programme de la journée d'aujourd'hui :

A 8 heures, organisation de l'exportation des produits agricoles.

A 11 heures, transports des produits agricoles. Tarifs conditions de livraison, matériel, horaires, rapidité.

M. S. LESTAPIS, directeur général de la Société et de l'Union centrale des agriculteurs de France, lira le rapport général.

Drame sanglant à Oignies

UN POLONAIS A TENTÉ DE TUER SA FEMME COUPS DE BALAI-BROSSE PUIS S'EST OUVERT LA GORGE

Au cours d'une discussion, un polonais nommé Kowalzyck, âgé de 35 ans, demeurant à Oignies, a brossé très grièvement sa femme, Mme Marianna Boszack, âgée de 33 ans, avec un balai-brosse.

Après avoir tué, Kowalzyck s'est ouvert la gorge avec un rasoir.

Tous deux sont dans un état désespéré.

POUR LES VACANCES

Il n'est pas de meilleurs guides que ceux indiqués dans notre « Tableau d'Hotels et Villégiatures recommandées ». Voir dans nos pages d'annonces, les passages des vacances dans des conditions idéales de confort et de bien-être.

Le Procès des Autonomistes aux Assises de Colmar

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Après une suspension d'audience pour permettre aux avocats de se concerter, la 4^e séance décide que l'accusation serait entendue sept témoins, dont le procureur Bourgeois, le procureur, l'agent Richi, qui dénonça le complot, ainsi que les policiers.

La défense citera dix à douze témoins. Les débats ont été écourtés, le verdict pourrait être connu jeudi prochain.

Au début de l'audience de l'après-midi, M. Meunier-Fourrier se lève et déclare : « Nous nous sommes mis d'accord pour ne citer que vingt-huit témoins ; nous ne les entendrons d'ailleurs pas tous, nous choisirons parmi eux. »

Le procureur général précise, de son côté, qu'il n'en a retenu que six, dont il donne les noms.

L'interrogatoire de Schall et de Haus

Puis Schall, dont l'interrogatoire n'avait pas été terminé, se lève. Il parle de la fondation du parti autonomiste, fondation brisée, parce que le baron Zorn de Bulach, voulant empêcher l'Autonomie Bourgeoise, s'associa et que Schall et ses amis avaient l'intention de devancer ces menées dangereuses.